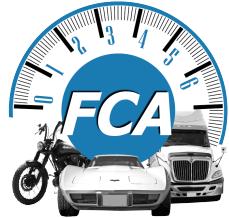


# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L



NOM DU CONTROLEUR	ARTAUD PASCAL	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	013Z8165	<i>Artaud Pascal</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE AUTO 113 Route de Marseille RDn 113 domaine du Bruy 13300 - SALON DE PROVENCE	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	L013Z543	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	06/01/2026	
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay	<i>Frederic Lafay</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

### Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	06/01/2028
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : ARTAUD PASCAL



## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FC855MT Catégorie de véhicule : L3e-A3 Energie : ES  
Date de mise en circulation : 14/12/2018 N° PV : 26000041

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25000009	01/06/2025	RAS
25000001	28/07/2025	RAS
25000002	28/07/2025	RAS
25000003	04/08/2025	RAS
25000004	11/08/2025	RAS
25000005	11/08/2025	RAS
25000010	08/09/2025	RAS
25000013	29/09/2025	RAS
25000014	29/09/2025	RAS
25000016	13/10/2025	RAS

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : ARTAUD PASCAL



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GENERALITES		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : ARTAUD PASCAL



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*